



Bordeaux, le 27 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Médoc classé Parc naturel régional

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, se réjouit de la publication au journal officiel du 26 mai 2019 du décret de classement du Parc naturel régional du Médoc. C'est l'aboutissement d'un travail de près de 8 années, associant l'État et le syndicat mixte Pays Médoc, qui donne pour la première fois au territoire médocain un outil novateur et partenarial pour faire face aux enjeux environnementaux et socio-économiques que connaît durablement ce territoire.

Ce classement fixe un cadre de travail et de mutualisation pour porter des projets de développement économique et social autour des 3 axes suivants : accorder les activités humaines avec les dynamiques naturelles ; prendre soin des équilibres du Médoc pour renforcer son essor ; et structurer la relation avec la Métropole.

Il permet au Médoc d'être labellisé territoire d'exception et de bénéficier ainsi d'une place privilégiée dans le panorama français des destinations touristiques et économiques remarquables.

Le territoire classé concerne 53 communes, 234 000 hectares et 94 000 habitants. Il se compose de quatre entités :

- une bande littorale à l'ouest avec en arrière de la dune, un système de zones humides et de très grands lacs ;
- une façade estuarienne à l'est composée de zones agricoles et viticoles ;
- les « landes girondines » composées de territoires forestiers dominés par la culture du pin maritime au centre ;
- une entité à densité urbaine plus forte, entre landes et estuaire, au sud-est, aire d'influence de l'agglomération bordelaise.